

# REGLEMENT JEU CONCOURS « 30 ANS PALMYRE »

## **Article I – Objet du Jeu-Concours**

1.1 La Société Eden Villages, société par actions simplifiée, au capital de 6 300 000,00 €, immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 435 297 247 00015, ayant son siège social à Eden Villages – Rue Louis de Broglie Bât. A – 53810 Changé (immatriculée au RCS Laval sous le numéro 435 297 247 00015) organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Concours 30 ans Palmyre » (ci-après dénommé « Jeu-Concours ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

1.2 **La communication autour du concours sera réalisée par l'intermédiaire de la page Facebook officielle d'Eden Villages ainsi que celle de Palmyre, des sites internet d'Eden Villages et Palmyre Loisirs et par le biais d'une newsletter envoyé aux clients Palmyre Loisirs.**

- <https://www.facebook.com/eden.villages?ref=hl>
- <https://www.facebook.com/CampingPalmyreloisirs/>
- <http://www.eden-villages.fr/>
- <https://www.palmyreloisirs.com/>

1.3 « Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice. »

## **Article II – Acceptation du règlement**

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation du règlement sans aucune réserve du joueur au présent règlement, et au principe du Jeu-Concours. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu-Concours, mais également du prix qu'il aura éventuellement gagné.

## **Article III – Condition de participation**

3.1 La participation à ce Jeu-Concours est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans, à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice du Jeu-Concours, de la société ayant participé à sa promotion et/ou sa réalisation, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

3.2 La participation au Jeu-Concours est gratuite.

3.3 La participation est strictement nominative et personnelle. Aucune participation réalisée pour le compte d'un tiers ne sera prise en compte par l'Organisateur.

## **Article IV – Principe et modalités du Jeu-Concours**

4.1 La participation du Jeu-Concours est ouverte du **20 juin 2018** (à partir de la date et l'heure de publication du post Facebook relative au jeu-concours) jusqu'au **29 juillet 2018 23h59**.

4.2 L'objectif du Jeu-Concours est d'inviter les clients Eden Villages à partager leur plus beau souvenir passé au camping Palmyre loisirs en partageant le récit et une photo illustrant ce souvenir.

4.3 Pour participer au Jeu-Concours, et être susceptible de remporter le prix tel que décrit ci-après, le joueur doit, avoir séjourné au moins une fois au sein du camping Palmyre Loisirs. Et il doit envoyer par mail, à l'adresse : [info@palmyreloisirs.com](mailto:info@palmyreloisirs.com) ou par courrier, à l'adresse : Camping Palmyre Loisirs, Jeu Concours 30 ans Palmyre, 28 Avenue des Mathes – 17570 La Palmyre » son plus beau souvenir chez Palmyre Loisirs. C'est-à-dire, un texte racontant son souvenir et au minimum une photo illustrant ce souvenir et prise à Palmyre Loisirs. Il devra y joindre son NOM, PRENOM, Adresse mail et / ou postale, un numéro de téléphone et l'année de référence de son souvenir. Par cet acte, le joueur est alors inscrit au Jeux-Concours dont le lot est décrit à l'article quatre (V) du présent règlement.

4.4 La participation au Jeu-Concours est limitée à une participation par personne.

4.5 Chaque participant déclare avoir pris intégralement connaissance, sur les interfaces précitées (Pages Facebook, sites internet), du présent Règlement du Jeu-Concours.

4.6 L'Organisateur se réserve le droit de rejeter toute participation effectuée après la date et l'heure limite ou sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

4.7 L'Organisateur se réserve le droit de demander au participant, à tout moment, les justificatifs qu'il estime nécessaire à la validation des candidatures (nom, prénom(s), adresse, n° de réservation etc.)

4.8 Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de 48h à compter de la réception de la demande de communication de justificatifs nécessaires à la validation des candidatures, ne pourra, en cas de gain, bénéficier du prix.

## **Article V – Dotation**

Parmi les participations, trois (3) souvenirs seront présélectionnés par le Jury du Jeu Concours (composé de membres du personnel du Groupe Eden Villages et du Camping Palmyre Loisirs).

Ces trois (3) souvenirs, seront ensuite soumis aux votes des abonnées Facebook de la page « Camping Palmyre Loisirs » qui éliront le grand gagnant.

Le grand gagnant remportera un (1) séjour de sept (7) nuits en mobil-home Family, au Camping Palmyre Loisirs à La Palmyre (28, avenue des Mathes – 17570 La Palmyre), à valoir sur la saison 2019.

## **Article VI – Désignation du lauréat et retrait de la dotation**

6.1 **Le gagnant sera contacté par mail ou par téléphone ou par courrier postal, suite au vote.**

6.2. Sans réponse de la part du lauréat, dans un délai de six (6) jours à partir de la confirmation du gain, le lauréat sera réputé avoir renoncé à son prix.

6.3 Le prix ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession à titre onéreux à des tiers.

6.4 Le prix n'est échangeable ni contre d'autres prix, ni contre sa valeur, ni contre tout autre bien ou service.

6.5 L'Organisateur se réserve le droit de remplacer cette dotation par un prix de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée pour ce motif.

## **Article VII : Décisions et responsabilité de l'Organisateur**

7.1 L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de prolonger, à tout moment, le Jeu-Concours et ses suites, ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée par les participants.

7.2 L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation du présent règlement.

7.3 L'Organisateur pourra en informer les participants par tout moyen de son choix. L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider ou d'annuler tout ou partie du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme que ce soit.

7.4 Dans l'hypothèse d'une fraude, l'Organisateur se réserve en particulier le droit de ne pas attribuer leur dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice les auteurs.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises par un participant vis-à-vis des autres participants.

## **Article VIII : Confidentialité et utilisation des données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...).

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

En fournissant ces informations, les joueurs acceptent également que leurs récits et photos soient utilisés dans une vidéo diffusée lors des spectacles nocturnes qui auront lieu sur le

camping durant les mois de juillet et août 2018 ainsi que sur les pages Facebook et sites Internet du Groupe Eden Villages.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Eden Villages – Rue Louis de Broglie Bât. A, 53810 Changé

Toute demande doit être signée, accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité délivré par une administration portant la signature de l'intéressé et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir réponse.

### **Article IX : Litiges**

Le Jeu-Concours et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu-Concours, ainsi que la liste des lauréats.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au Jeu-Concours, à l'application et à l'interprétation du présent règlement, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante :

Concours « Mon plus beau souvenir de vacances chez Palmyre Loisirs », Eden Villages, Rue  
Louis de Broglie Bât. A, 53810 Changé